

 <p>Trignac Ville de Brière et d'Estuaire</p>
DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
Canton SAINT NAZAIRE 2
COMMUNE TRIGNAC
Objet : ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION Fête de l'école Danielle CASANOVA

AR_20260330_086

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de TRIGNAC,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L2213-1, L 2213-2, et L 2213-6,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 113-2, L 116-2 et R 116-2,

VU le code de la route, notamment l'article R 610-5,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – Huitième partie – « signalisation temporaire » approuvé par l'arrêté du 07 juin 1977 et modifié.

VU la demande présentée par la présidente de l'APE Casanova dans le cadre de la fête de l'école Danielle CASANOVA sur la Commune de TRIGNAC :

LE VENDREDI 26 JUIN 2026 DE 14H à 22H

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur le site prévu pour cette manifestation et ce, pour garantir la sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1er : la circulation sera fermée **chemin des BECARRES**

ARTICLE 2 : L'accès à l'intérieur de l'espace utilisé pour la manifestation sera réglementé le vendredi 26 juin 2026 de 14h à 22h00

ARTICLE 3 : Des déviations devront être mises en place afin d'assurer le désenclavement des différentes voies utilisées lors de la manifestation.

Tout stationnement fera l'objet d'un enlèvement par les services de la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Les responsables devront prévoir un nombre suffisant de commissaires afin de protéger l'espace emprunté sur le domaine public.

ARTICLE 5 : La Direction Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montoir de Bretagne, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Trignac, le 1 AVR. 2020



**Pour le Maire,
Par délégation
Guillaume HENNEQUIN**

Adjoint au Maire délégué aux
Patrimoines, Travaux, Voirie,
Espaces Verts, Sécurité des Bâtiments
et de la sobriété énergétique